

ACTUALITÉS

Octalia publie un Mémento de l'apprentissage et de son financement



EN PRATIQUE

Publié le : 01.12.2015 - Modifié le : 22.03.2018

« Embaucher et former un apprenti » ; « Financer l'apprentissage » ; « Les aides prévues »... En trois chapitres forcément denses et 80 pages, le Mémento de l'apprentissage et de son financement propose un tour de la question exhaustif et pratique.

Une bonne nouvelle n'arrive jamais seule ! **Opcalia vient officiellement d'être habilité à collecter la taxe d'apprentissage** à partir du 1er janvier 2016. L'information est parue le 1er décembre 2015 au Journal officiel. **Cette mission sera confiée à son délégué, Octalia**, qui vient de publier (c'est la seconde bonne nouvelle) un **Mémento de l'apprentissage et de son financement dans le secteur privé**.

Ce guide de 80 pages rend accessible les **mécanismes propres à l'apprentissage** en les traitant sous forme de questions/réponses... Quelles sont les caractéristiques du contrat d'apprentissage ? Quelles sont les modalités d'exécution du contrat ? Comment l'apprentissage est-il financé par l'entreprise ? Comment fonctionne le bonus alternance ?

En annexes, le Mémento de l'apprentissage propose **une liste des principaux textes de référence et une sélection de sites Internet**.

Vous pouvez obtenir une version papier en faisant parvenir votre demande par [mail](#)

[CONSULTER LE MEMENTO DE L'APPRENTISSAGE](#)[A LIRE AUSSI : OPCALIA EST HABILITÉ À COLLECTER LA TAXE D'APPRENTISSAGE](#)[A LIRE AUSSI : CONTRAT D'APPRENTISSAGE](#)